

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
d'arrondissement
tenue le lundi 15 décembre 2008 à 13 h
5650, rue D'Iberville, 2^e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur André Lavallée, maire d'arrondissement
Madame Carole Du Sault, conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur François Purcell, conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Gilles Grondin, conseiller du district du Vieux Rosemont
Monsieur Carle Bernier-Genest, conseiller du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. André Lavallée, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Paul Bourret, directeur d'arrondissement
Me Pierre Rochon, secrétaire d'arrondissement
Madame Josée Bédard, directrice des Affaires publiques et du greffe

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 13 h 05.

10.01
CA08 26 0372

**Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil
d'arrondissement du 15 décembre 2008**

Il est proposé par Carle Bernier-Genest

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

Période d'intervention des membres du conseil

Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.

10.03

Période de questions du public

En l'absence de public, la période de questions n'a pas lieu.

40.01

CA08 26 0373

Émission d'ordonnance - Relative à la durée de stationnement maximale qu'une borne peut enregistrer sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

De fixer par ordonnance, la durée de stationnement maximale qu'une borne peut enregistrer sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à 3 heures consécutives, et ce, à compter du 17 décembre 2008, pour les périodes suivantes :

- entre 18 h et 21 h, du lundi au vendredi ;
- les samedis et les dimanches.

Et d'adopter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 318 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008 :

- Ordonnance 2008-26-201, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement modifiant (R.R.V.M., c. C-4.1) tel que modifié par le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-54) (article 3).*

Adoptée à l'unanimité.
1080963094

40.02

CA08 26 0374

Recommandation au comité exécutif - Adoption des ordonnances requises en vertu du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 07-028), pour permettre, à compter du 30 janvier 2009, la mise en application du guide général définissant les travaux admissibles à une subvention dans les secteurs « Plaza Saint-Hubert » et « Promenade Masson » ainsi que les limites de ces secteurs

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carle Bernier-Genest

Et résolu :

De recommander au comité exécutif :

D'adopter les ordonnances requises en vertu du *Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal-Commerce)* (RCG 07-028) pour permettre, à compter du 30 janvier 2009, la mise en application du guide général définissant les travaux admissibles à une subvention dans les secteurs « Plaza Saint-Hubert » et « Promenade Masson » ainsi que les limites de ces secteurs.

Adoptée à l'unanimité.
1080963082

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 13 h 08.

André Lavallée
Maire d'arrondissement

Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement